



Procédure de droit de visite des grands parents

Par **ANGELE**, le **12/10/2012** à **08:38**

Bonjour,
Bonjour Maître,
Je viens vers vous car je n'ai pas les moyens d'aller voir un avocat pour un litige avec mon beau père.
Mon dernier a violenté mon conjoint ainsi que sa fratrie lorsqu'il était enfant et les a tous mis dehors dès 17 et 18 ans sans argent sans rien. Sa femme alcoolique n'est jamais intervenue et a fini par divorcer.
C'est un homme reconnu mentalement instable et toujours en rébellion contre le système, la société, qui soit disant ne l'aide pas, et avec des tendances suicidaires. toujours dans la plainte.
Aujourd'hui il n'appelle jamais pour les Noël ou anniversaires de nos 2 enfants et veut entamer une procédure en justice pour un droit de visite. Mes enfants n'ayant connaissance du passé douloureux de leur papa ne souhaitent pas voir leur grand père. Ils ont 6 ans et 4 ans.
Dernièrement, il a osé venir nous voir, alors qu'on ne l'avait pas vu depuis au moins un an, pour se vanter d'avoir une nouvelle voiture. et a critiqué l'éducation que nous donnons à nos enfants, et s'est mis à hurler simplement parce que mon petit dernier a refusé de lui dire bonjour....
J'ai fini par le mettre dehors de ma maison.
Je ne sais pas quoi faire et j'ai peur car il peut se montrer violent. Pouvez-vous m'aider et me conseiller je vous prie? Bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **12/10/2012** à **09:25**

Bonjour, il précise bien que les petits enfants ont le droit de voir leurs grand-parents et que ces derniers peuvent demander au juge un droit de visite. Le mieux serait que les enfants voient quelques fois leur grand-père en votre présence, par exemple à l'occasion d'un anniversaire, vous lui envoyez une LRAR pour l'inviter. Tachez d'avoir des témoins ce jour là, cordialement